

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 11 - Vendredi 22 mars 2024

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE Service des ports

Publication des places d'amarrage disponibles

Place à flot :

Port – J.-J. Rousseau :	Place no JJR-11	Dimension de la place :	720 x 245 cm
	Place no JJR-22	Dimension de la place :	755 x 240 cm
	Place no JJR-79	Dimension de la place :	705 x 201 cm
Port – Pré-de-la-Tour :	Place no PRE-03	Dimension de la place :	924 x 287 cm
	Place no PRE-09	Dimension de la place :	1038 x 297 cm
Port – Le Lessivier :	Place no LES-04	Dimension de la place :	657 x 191 cm
	Place no LES-20	Dimension de la place :	746 x 194 cm

Plusieurs places à terre sont disponibles, elles font en moyenne 500 x 250 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courrier ou par courriel, avec mention "place d'amarrage et le numéro de la place", **jusqu'au vendredi 22 mars 2024**

Courrier : Municipalité de La Neuveville
Service des ports
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Courriel : ports@neuveville.ch

Si vous êtes déjà en possession d'un bateau, nous vous prions de joindre une copie du permis de navigation à la demande. Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service des ports (032 752 10 80).

Important : nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont consultables sur le site internet officiel de la Commune (www.laneuveville.ch).

Service des ports de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Meia Anne-Sophie-Marie et Jean Steve, route du Château 24b, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Meia Anne-Sophie-Marie et Jean Steve, route du Château 24b, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 191, au lieu-dit "route du Château 24b", commune de La Neuveville

Zone : Zone mixte des abords de la Vieille Ville

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Installation photovoltaïque sur toiture

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 22 mars 2024 au 22 avril 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 22 mars 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Sidler Cécile et Philippe, route du Château 24d, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Sidler Cécile et Philippe, route du Château 24d, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 191, au lieu-dit "route du Château 24d", commune de La Neuveville

Zone : Zone mixte des abords de la Vieille Ville

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Installation photovoltaïque sur toiture

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 22 mars 2024 au 22 avril 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 22 mars 2024

Municipalité de La Neuveville

VISITER LE VIGNOBLE ET SES MURS

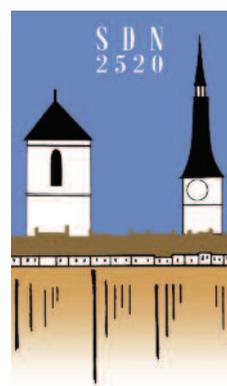


En collaboration avec les communes viticoles de la rive nord du lac de Bière, le Parc Chasseral organise le 4 avril à 17h00 une visite guidée gratuite à travers le vignoble de Tüscherz.

Cette balade d'un kilomètre permettra d'en apprendre plus sur les murs en pierres sèches, des éléments paysagers emblématiques permettant la culture de la vigne et représentant des structures favorables à la biodiversité. La construction de ces murs, un savoir-faire reconnu par l'UNESCO, sera également expliquée lors de cette excursion bilingue.

Informations pratiques :

- Départ à 17h00 au sud de la chapelle de Tüscherz
- Arrivée vers 18h30 sur le chemin des vignes entre Tüscherz et Wingreis
- Places limitées, offertes en priorité aux personnes habitant les communes concernées
- Inscription jusqu'au 28 mars par e-mail à : isaline.mercerat@parcchasseral.ch ou par téléphone au secrétariat du Parc Chasseral : +41(0)32 942 39 55
- Plus d'informations ici <https://www.parcchasseral.ch/fr/actualites/visiter-le-vignoble-et-ses-murs>



FÊTE NATIONALE 1^{er} AOÛT 2024 APPEL D'OFFRES pour mettre sur pied et gérer la buvette.

Toute société locale s'intéressant à l'organisation de cette buvette est priée de s'annoncer par courrier auprès de la Société de Développement La Neuveville, par Isabelle Marie, Route de Neuchâtel 11, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 5 avril 2024**.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à Gérald Laubscher au 079 912 88 39, par courrier ou par mail : isabellesdn2520@gmail.com

Avec nos vifs remerciements.

Société de développement La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 60
Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

**AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE REMORQUES À BATEAUX STATIONNÉES SOUS LE VIADUC DE GRENÉTEL**

Un certain nombre de remorques à bateaux sont actuellement stationnées sous le viaduc de Grenétel à La Neuveville sans autorisation, sans contrat ni plaques d'immatriculation enregistrées.

Le stationnement des remorques sous le viaduc de Grenétel n'est autorisé qu'avec un contrat dûment signé par le Conseil municipal. Les remorques qui n'ont pas de contrat doivent être **reprises et évacuées par leur propriétaire avant le 15 avril 2024**. Passé ce délai, elles seront évacuées et détruites par la Commune. Les propriétaires peuvent contacter le Service de ports (032 752 10 80) pour régulariser leur situation.

Les remorques non identifiées concernées par cette évacuation sont les suivantes :





Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00
VENDREDI DE 8H00 À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	Fermé
Mercredi	10h00 - 11h30	Fermé
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	29.03.2024		Vendredi Saint
Lundi	01.04.2024		Lundi de Pâques
Jeudi-			
Vendredi	09.05.2024	10.05.2024	Ascension
Lundi	21.05.2024		Lundi de Pentecôte
	22.07.2024	02.08.2024	Fermeture estivale
	23.12.2024	02.01.2025	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 2^{ème} trimestre 2024



Stationnements

- Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
- Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
- Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1^{er} juin, 15 juin, 29 juin

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA DÉCHETTERIE



En raison des fêtes de Pâques, l'administration sera fermée et ne répondra pas au téléphone le vendredi 29.03.2024 et le lundi 01.04.2024.

La déchetterie de Diesse sera fermée le lundi 1^{er} avril 2024.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez laisser un message au 079 380 91 29.

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du mardi 26 mars 2024 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

1. Approbation du principe de la vente de l'immeuble de l'ancien bâtiment administratif (ancienne EJC) sis à la route de Diesse 9 à Lamboing

a) Présentation du dossier

b) Approbation du principe de la vente de l'immeuble administratif, sis à la route de Diesse 9 à Lamboing (ancienne EJC)

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 95'000.00 pour l'assainissement des cibleries du Stand de tir de Diesse

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 95'000.00 pour l'assainissement des cibleries du Stand de tir de Diesse

3. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice

a) Promesse solennelle de Mme Damara Röthlisberger, collaboratrice de la conciergerie et de la voirie.

4. Informations du Conseil communal

5. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet http://www.leplateaudiedesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 23 février 2024

Parler pour se libérer

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch

Tel 143
La Main Tendue

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2024



Les factures 2024 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes ne souhaitant plus bénéficier de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudiedesse.ch jusqu'au vendredi 29 mars 2024 et renvoyer la vignette verte à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander le macaron par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudiedesse.ch. Ils le recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2024.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette est valable pour une propriété. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale



UN ACTE INADMISSIBLE



Mercredi dernier, un déversement sauvage de boues le long du chemin forestier entre Diesse et la Métairie de Prêles a été constaté par le garde-forestier.

Il va sans dire qu'un tel acte est inadmissible, sans parler de l'atteinte intolérable à la nature, qu'il convient de respecter. Les faits ont bien entendu été dénoncés à la police et une plainte a été déposée.

Nous en profitons pour vous rappeler que les forêts ne sont pas des endroits où déposer ses ordures, y compris lorsque qu'elles sont naturelles comme du gazon ou d'autres déchets de jardin. Nous espérons pouvoir compter sur le bon sens de chacun pour éviter que de telles infractions se reproduisent à l'avenir.

Commune mixte de Plateau de Diesse
Syndicat de gestion forestière du Mont Sujet
Prêles, le 15 mars 2024

Avis de construction

Requérants : M. Patrick Tröhler, Route de La Neuveville 10, 2515 Prêles

Auteur du projet : OTC SA, Route des Acacias 48, 1227 Carouge

Propriétaires fonciers : Mme et M. Chantal et Patrick Tröhler, Prêles

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2711, Route de La Neuveville 10, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 15 mars au 14 avril 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 15 mars 2024
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme Jeanne Evalet et M. William Le Flamanc, Le Parlet 8, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Viteos SA, Quai Max-Petitpierre 4, 2000 Neuchâtel

Propriétaires fonciers : Mme Jeanne Evalet et M. William Le Flamanc, Lamboing

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2352, Le Parlet 8, village de Lamboing

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 22 mars au 21 avril 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 22 mars 2024
Secrétariat communal

ATELIER
DE TAILLE DES ARBRES

Durant cet atelier vous pourrez acquérir les connaissances morphologiques, techniques de coupe et sécurité, 3h de théorie et de démonstrations le matin et 2h de pratique l'après-midi. Lieu du cours à définir.
Atelier proposé par Denis Matthey de 9h à 15h.

23
mars
2024

En cas de mauvais temps, le cours est reporté au 6 avril.
Pour toute question et inscription jusqu'au 17 mars
Anne-Lise Schild, 079 820 85 54 ou gad.diesse@gmail.com
Prix : 55.-/personne. Prévoyez votre pique-nique de midi.

SORTIE
„PLEINE LUNE“

Nous nous invitons à venir faire une promenade au clair de lune à la place de pique-nique de Pentier où nous partagerons un thé ou un vin chaud pour nous réchauffer. Selon la météo prévoir de bonnes chaussures ou des raquettes! Rendez-vous : Diesse à 20h vers la place de jeux

25
mars
2024

En cas de mauvais temps, l'événement est annulé.
Pour toute question, vous pouvez contacter :
Nicole Lecomte 079 287 49 86

PAROISSE RÉFORMÉE
DIESSE - LAMBOING - PRÊLES

Assemblée de paroisse extraordinaire
Lundi 29 avril 2024 à 19h30
Maison de paroisse,
Route de Prêles 15 à Diesse

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Etude en vue d'une fusion éventuelle avec la paroisse de Nods
 - a) Informations relatives aux travaux effectués par le Groupe de travail inter-paroissial et présentation du Rapport de base et du projet de Règlement d'organisation élaborés par celui-ci.
 - b) Information relative à la suite du processus
 - c) Décision relative à la poursuite des travaux, à savoir répondre à la question suivante :
“Voulez-vous mandater le Groupe de travail inter-paroissial pour la poursuite des travaux d'étude en vue de la fusion des paroisses réformées évangéliques de Diesse et de Nods”

Conformément à l'article 69 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement durant 30 jours, soit du 14 mai au 13 juin 2024. Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à la présidente [damara.paroisse@gmail.com](mailto:damera.paroisse@gmail.com)

Au nom du Conseil de paroisse
La Présidente : La Secrétaire
D. Röthlisberger N. Racine

AVENIR EN COMMUN
DES PAROISSES DE DIESSSE ET DE NODS

Constitué en octobre 2021 sous l'égide des paroisses réformées évangéliques de Diesse et de Nods, le Groupe de travail inter-paroissial a présenté son "Rapport de base" ainsi qu'un projet de règlement d'organisation de l'éventuelle future entité aux Conseils de paroisse respectifs.

Si vous voulez tout savoir à ce propos, **ne manquez pas de prendre part à une séance d'information organisée par le groupe de travail en collaboration avec les Conseils de paroisse.**

Cette rencontre aura lieu
Lundi 15 avril prochain à 19h30
à la Salle du Cheval-Blanc à Lamboing.

Vous aurez l'occasion de poser des questions et de réagir par rapport aux propositions formulées par le Groupe de travail.

Cela vous permettra de statuer en toute connaissance de cause lors des assemblées de paroisse extraordinaires du 29 avril 2024.

Conseil de paroisse de Diesse
Conseil de paroisse de Nods
Groupe de travail inter-paroissial

Cette rencontre aura lieu
Lundi 15 avril prochain à 19h30
à la Salle du Cheval-Blanc à Lamboing.

Vous aurez l'occasion de poser des questions et de réagir par rapport aux propositions formulées par le Groupe de travail.

Cela vous permettra de statuer en toute connaissance de cause lors des assemblées de paroisse extraordinaires du 29 avril 2024.

Conseil de paroisse de Diesse
Conseil de paroisse de Nods
Groupe de travail inter-paroissial

“ UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT. ”
- PIERRE MOULIER -

Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse !

ELA
IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7



Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
L'administration communale



Objets trouvés

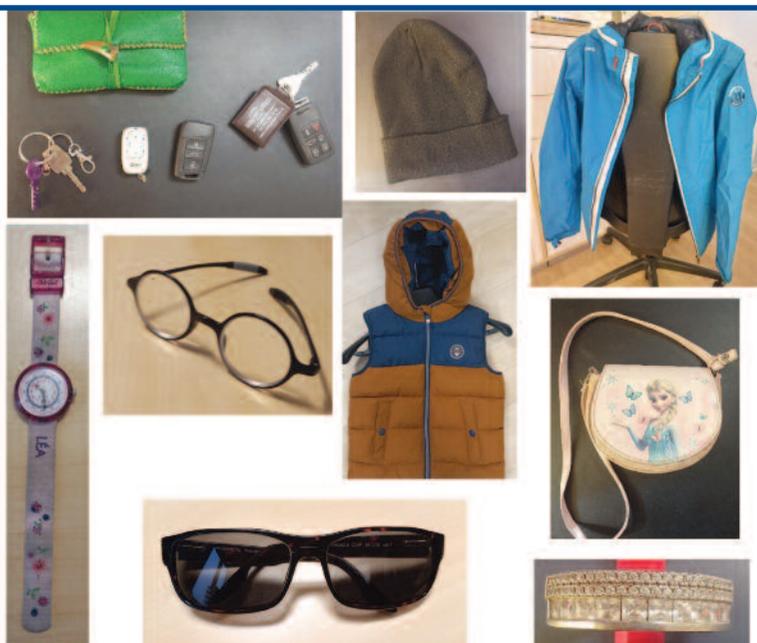
Reconnaissez-vous l'un de ces objets ?

Le cas échéant, c'est très volontiers que nous les rendrons à leur légitime propriétaire !

Il lui suffira de passer au bureau de notre administration et nous les lui restituerons après les vérifications d'usage.

https://www.leplateaudediesse.ch/guichet_virtuel/objets_trouves

L'administration communale



PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:

- 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
- 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
- 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
- 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2024, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.

4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 8 mars 2024

Le Conseil communal

CHASSE AUX OEUFS à Prêles

RDV le lundi de Pâques à 10h30 devant la halle polyvalente.
Pour les petits et les grands enfants, le lapin de Pâques a caché de nombreux œufs de Pâques, petits et grands. Venez les chercher !
Collation (à votre bon vouloir).

1
avril
2024



Le groupe d'animations de plateau de Diesse vous souhaite de très belles fêtes de Pâques !

PROGRAMME 2024 1^{ème} semestre



mars / avril

Concert de Rock, Punk 16 mars,
Animal Boys et Bongo Kidz, Restauration,
Salle Communale à Lamboing
Atelier de taille des arbres, 23 mars
Sortie pleine lune, 25 mars
RDV: Diesse à 20h vers la place de jeux

mai / juin

Soirée théâtre 4 mai, La Troupe de Théâtre, En apARTé présente
*L'heureux élu * Salle Communale du Cheval Blanc à Lamboing
Fête place de jeux 15 mai, Diesse
Marché artisanal régional 25 mai,
Cantine de Lamboing (La Côte)
Balade jardins de Diesse 15 juin, visite de différents jardins

août

Fête nationale du 1er août, Salle de Battoir à Diesse
Nuit des persides au Mont-Sujet, 10 août
Fête Villageoise 23 au 25 août, Lamboing
Organisation par le comité de la fête
Soirée contes, Organisation par le groupe du Sentier

Toutes les activités mentionnées dans notre programme seront annoncées en détail dans le Courrier, facebook, instagram et sur le site de la commune. Au plaisir de vous voir nombreuses et nombreux, le Groupe d'Animations de Plateau de Diesse !



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Mars		
Lundi	25	8h00 à 12h
Samedi	23	8h00 à 12h
Avril		
Mercredi	3	8h00 à 12h
Samedis	6, 20	8h00 à 12h
Lundis	8, 15, 22, 29	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Administration communale de Nods
FERMETURE EXCEPTIONNELLE

L'Administration communale sera exceptionnellement fermée du lundi 25 mars 2024 au vendredi 29 mars 2024.

Merci pour votre compréhension.
L'Administration communale

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

23 mars 2024

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Obligation d'annoncer les installations solaires (art. 7a DPC)

1. Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal.

2. Ils communiquent les informations suivantes :

- l'emplacement de l'installation,
- le type de l'installation,
- la taille de l'installation.

3. Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de construire, le maître d'ouvrage doit **annoncer la date de mise en service de son installation à la commune**. Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.

Commune mixte de Nods

LOCATION DE L'HÔTEL-RESTAURANT DU CHEVAL-BLANC

A la suite de la décision positive de l'Assemblée communale réunie le 24 octobre dernier relative à l'acquisition et la rénovation de l'hôtel-restaurant du Cheval-Blanc, la commune mixte de Nods a le plaisir de vous communiquer deux liens concernant la mise en location de l'établissement susmentionné.

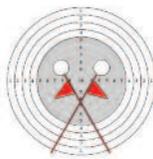
- <https://www.saint-immo.com/a-louer/nods---charmant-h%C3%B4tel---restaurant---route-de-diesse-2>
- <https://www.homegate.ch/louer/4000875715>

Niché dans la beauté naturelle du Jura bernois et à proximité immédiate du majestueux Chasseral, cet établissement est implanté dans une zone touristique, offrant un cadre exceptionnel pour attirer une clientèle diversifiée, tout en étant le point de départ idéal afin d'explorer la région.

En exploitant ce magnifique hôtel-restaurant, vous contribuerez à redynamiser la vie du village de Nods et à offrir une expérience inoubliable à vos clients.

Notre administration ainsi que SAINT-IMMO Agence immobilière Sàrl se feront un plaisir de vous donner de plus amples renseignements en cas de besoin.

CONSEIL COMMUNAL



ASSOCIATION DU STAND DE TIR NODS - LA NEUVEVILLE - ENGES PROGRAMME DES TIRS AU STAND DE TIR DE NODS EN 2024

Tirs d'entraînement	Dès le 21 mars jusqu'au 22 août : chaque jeudi, de 18 h à 20 h 30
Tirs préalables	Dès le 5 septembre jusqu'au 10 octobre: chaque jeudi de 17 h 30 à 19 h 30.
Cours Jeunes tireurs	Dès le 23 mars jusqu'au 12 octobre : chaque samedi, de 14 h à 16 h.
Tirs obligatoires :	Jeudi 16 mai de 18 h à 19 h 30 Samedi 1 ^{er} juin de 14 h à 16 h. Samedi 31 août de 9 h à 11 h 30
Tir en campagne :	Jeudi 23 mai de 18 h à 19 h 30 (préalable) Samedi 25 mai de 14 h à 18 h Dimanche 26 mai de 9 h à 11 h 30
22^{ème} Tir au Fromage :	Jeudi 18 avril de 17 h à 20 h. Vendredi 19 avril de 13 h 30 à 18 h Samedi 20 avril de 9 h à 12 h. Samedi 27 avril de 9 h à 18 h.
Tir Botteron :	Jeudi 30 mai de 18 h à 19 h 30. (préalable) Samedi 8 juin de 15 h à 17 h.
Tir Aubert :	Jeudi 29 août 17 h 30 à 19h. (préalable) Samedi 7 septembre de 15 h à 17 h.
Tir aux saucisses :	Vendredi 4 octobre de 13 h à 17 h. Samedi 5 octobre de 9 h à 16 h.
Jeunes tireurs de l'AJBST	
Finale régionale	Samedi 24 août de 9 h à 18 h.
Tir de clôture	
Tir populaire	Dimanche 13 octobre de 9 h à 12 h.

Pendant les heures de tir et par mesures de sécurité, les accès, les chemins et les sentiers sont interdits au public, donc signalés et barrés. Les usagers de ces derniers sont donc priés de se conformer à la signalisation. L'Association du Stand de Tir La Neuveville-Nods-Enges décline toute responsabilité en cas d'événements particuliers. Cette même Association est responsable du respect des règles de sécurité et de l'application des horaires de tir par les utilisateurs du stand.

Dispositions concernant le tir hors du service :

Une attention toute particulière doit être portée sur le contrôle des armes en entrant au stand et après les tirs. Les militaires astreints au tir obligatoire doivent être munis d'une pièce d'identité.

Ils doivent effectuer leur programme obligatoire avec leur arme personnelle. Un contrôle doit être tenu quant à la munition remise, utilisée et rendue.

Pour toutes autres informations : www.nods.ch/tir

Association du Stand de Tir Nods-La Neuveville-Enges



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS

Assemblée de paroisse extraordinaire
Lundi 29 avril 2024 à 19h30
À la cure, Route de Diesse 5, Nods

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Etude en vue d'une fusion éventuelle avec la paroisse de Diesse
 - a) Informations relatives aux travaux effectués par le Groupe de travail inter-paroissial et présentation du Rapport de base et du projet de Règlement d'organisation élaborés par celui-ci.
 - b) Information relative à la suite du processus
 - c) Décision relative à la poursuite des travaux, à savoir répondre à la question suivante :
"Voulez-vous mandater le Groupe de travail inter-paroissial pour la poursuite des travaux d'étude en vue de la fusion des paroisses réformées évangéliques de Diesse et de Nods"

Conformément à l'article 68 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement durant 20 jours, soit du 2 au 22 mai 2024.

Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à Mme Liliane Darioly.

Au nom du Conseil de paroisse
La Présidente : La Secrétaire
L. Darioly K. Oppliger

**AVENIR EN COMMUN
DES PAROISSES DE DIESSE ET DE NODS**

Constitué en octobre 2021 sous l'égide des paroisses réformées évangéliques de Diesse et de Nods, le Groupe de travail inter-paroissial a présenté son "Rapport de base" ainsi qu'un projet de règlement d'organisation de l'éventuelle future entité aux Conseils de paroisse respectifs.

Si vous voulez tout savoir à ce propos, ne manquez pas de prendre part à une séance d'information organisée par le groupe de travail en collaboration avec les Conseils de paroisse.

Cette rencontre aura lieu

Lundi 15 avril prochain à 19h30
à la Salle du Cheval-Blanc à Lamboing.

Vous aurez l'occasion de poser des questions et de réagir par rapport aux propositions formulées par le Groupe de travail.

Cela vous permettra de statuer en toute connaissance de cause lors des assemblées de paroisse extraordinaires du 29 avril 2024.

Conseil de paroisse de Diesse
La Présidente : La Secrétaire :
D. Röthlisberger N. Racine

Conseil de paroisse de Nods
La Présidente : La Secrétaire :
L. Darioly K. Oppliger

Groupe de travail inter-paroissial
Le Président : La Secrétaire :
M. Walthert K. Oppliger



Association des
producteurs de lait de Nods

Nods – congélateur public
situé dans le bâtiment de la Vieille Ecole

Pour rappel, des casiers de 90, 100 et 180 litres sont à la disposition de la population en location annuelle au tarif de CHF 6.00/10 litres.

En cas d'intérêt, vous pouvez vous adresser à M. Claude-Alain Rollier au n° 079 218 96 45.



ORVIN / Fermeture au trafic

Tronçon : Orvin, Route Principale

Depuis le bâtiment sis Route Principale 10 jusqu'au carrefour Route Principale – L'Echelette (carrefour non compris).

Durée : Du mardi 2 avril 2024 à 7h00 au vendredi 28 juin 2024 à 16h30

Fermeture au trafic

— : 02.04 - 10.05.2024

— : 13.05 - 28.06.2024

— : 01.07 - 18.10.2024

Régulation du trafic avec signalisation lumineuse (feux avec circulation alternée)



Chasse aux œufs à Nods
DIMANCHE 24 MARS 2024
à 11 heures précises

RDV PARKING SKI DE FONDS
SOUS LA PLACE DE PIQUE-NIQUE

En cas de beau temps, suite à la chasse aux œufs, un feu est prévu à la place de pique-nique. Chacun peut venir avec ses grillades pour partager un moment convivial.

Les petits et grands enfants doivent se munir d'un sac pour leurs trouvailles chocolatées.



 TRANSFUSION DES SUISSE

**DONNER LE SANG
SAUVER DES VIES**

transfusion.ch

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 22 mars

10h, cultes à Mon Repos et 10h45 à Montagu

Samedi 23 mars - Fêtons Pâques !

15h30, rencontre pour les enfants de 3 à 6 ans avec leurs parents à la maison de paroisse : coloriages, jeux, bricolages, histoire, goûter.

Dimanche 24 mars

10h, culte des Rameaux à la Blanche-Eglise

Françoise Surdez, pasteure, Jean-Luc Thellin, orgue

10h, culte à Diesse avec les jeunes de 9H et les pasteurs Ebbutt et Rouèche.

17h, concert du Chœur mixte de Lignièrès, dir. Miriam Vaucher. Solistes, piano. Eloge printanier dans le temps de la Passion : Vivaldi, Rossini, Mendelssohn...

Lundi 25 mars – Effata !

Envie de découvrir des paroles et gestes de guérison ? rendez-vous de 19h à 20h à la salle Schwander (Grand-Rue 13) avec le pasteur Ebbutt pour se plonger dans des histoires qui peuvent nous transformer.

Mardi 26 mars

19h, Théo-Café au 1^{er} étage de la New Croix-Blanche pour échanger en toute liberté autour d'un verre sur un thème d'actualité

Mercredi 27 mars

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander

12h-15h45, rencontre des 7 et 8H à la maison de paroisse

Jeudi-Saint

19h30, chœur de la Blanche-Eglise, partage d'un pain maison et du vin pour revivre le dernier repas de la Passion qui commence...

Vendredi-saint

10h, une croix est dressée... culte pour écouter l'insoutenable, chanter et faire silence.

A votre service

Pasteurs : John Ebbutt : 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch

Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53.

Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58.

Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49.

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé : 032 751 10 35.

info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet : www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 24. März

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Palmsonntags-Gottesdienst mit Abendmahl und Goldene Konfirmation, mit Pfr. Peter von Salis und Karin Schneider (Orgel). Anschliessend Apéro. Pikettendienst

22. bis 31. März: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicales

En l'église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Dimanche 24 mars, messe des Rameaux à 10h

Dimanche 31 mars, messe de Pâques à 10h

Dimanche 7 avril, messe de la Divine Miséricorde à 10h

Eveil à la foi à La Neuveville

Samedi 23 mars, de 15h30 à 17h, maison de paroisse réformée de La Neuveville (Ch. de la Raisse 3).

Thème : Les fêtes.

Futurs communiant de Bienne et La Neuveville

Jeudi Saint 28 mars, messe à 20h à Ste-Marie, Bienne.

Ouverture du secrétariat

Durant les vacances de Pâques, du 2 au 13 avril, le secrétariat de La Neuveville est ouvert les mardis après-midi, de 14h à 17h30.

www.upbienne-laneuveville.ch

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte des Rameaux

Dimanche 24 mars, 10h, église de Diesse, culte animé par les catéchumènes de 9H (13 ans) du Plateau et de La Neuveville. Service de voiture (voir ci-dessous)

Vendredi-Saint et Pâques

Culte de Vendredi-Saint 29 mars, 10h, église de Nods; Culte de Pâques, dimanche 31 mars, 10h, église de Diesse, participation de la chanteuse professionnelle Chantal Quentin, service de voiture (voir ci-dessous)

Après-midi loto pour les enfants

Mercredi 10 avril, 14h-16h, maison de paroisse de Diesse, loto avec beaux prix pour les enfants de 3 à 10 ans

Service de voiture

9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre

Contacts

Présidente: Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6,

2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur : Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517

Diesse, 079 429 02 80

Paroisse de Nods

Dimanche 24 mars

10h, culte à Diesse préparé par les 9H

Vendredi Saint, 29 mars

10h, culte à Nods.

Dimanche de Pâques, 31 mars

10h, culte à Nods, Sainte-Cène, avec Pierre André Bovey à la flûte et Bernard Heiniger à l'orgue.

Une verrée sera servie à l'issue du culte.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

Mme Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

<https://labri.ch/>

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet

(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : lundi-vendredi de 8h30 à 11h30

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Vendredi	22.03.2024	19h00	Concert EMJB
Samedi	22.03.2024	17h00	Concert EMJB
Dimanche	24.03.2024	17h00	ChickenStreet
Samedi	20.04.2024	20h30	Bergamote
Dimanche	21.04.2024	17h00	Bergamote
Vendredi	26.04.2024	20h30	enapARTé
Samedi	27.04.2024	20h30	enapARTé
Dimanche	28.04.2024	17h00	enapARTé

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch



Selbsthilfe BE
Info-Entraide BE

Les centres de consultation
à votre proximité

www.infoentraide-be.ch | 0848 33 99 00

